



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF



1^{er}



e-RALLYE COEUR DE FRANCE Centre Val de Loire A 290

25 - 27 Septembre 2026

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les horaires de convocation, les classements et toutes les informations concernant les équipages seront uniquement disponibles sur le site officiel :

www.rallyecoeurdefrance.org

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque Rallye.

Il est identique au règlement particulier de la discipline moderne correspondant au

29ème Rallye Cœur de France Centre Val de Loire

servant de support, sauf pour les articles spécifiques ci-après
Ce rallye est une épreuve autorisée aux étrangers (PEA).

Le présent règlement a été approuvé par la LSAC :

N° LSAC-VDL 23 / 2026 en date du 23/06/2026.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA :

N° 569 en date du 16/07/2026.



LISTE DES ADRESSES

Voir Règlement du **29ème Rallye Cœur de France Centre Val de Loire**.

PROGRAMME – HORAIRES

Voir Règlement **29ème Rallye Cœur de France Centre Val de Loire**.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Voir Règlement du **29ème Rallye Cœur de France Centre Val de Loire**.

L'ASA Cœur de France organise du 25 au 26 septembre 2026 en qualité d'organisateur administratif et avec le concours de Cœur de France Organisation comme organisateur technique, un rallye à participation étrangère autorisée (PEA) de compétition automobile de vitesse dénommé :

1er e-Rallye Cœur de France Centre Val de Loire

1.1P. OFFICIELS

Voir Règlement **29ème Rallye Cœur de France Centre Val de Loire**.

1.2 P. ELIGIBILITE

Le **1er e-Rallye Cœur de France Centre Val de Loire** compte pour le Trophée Alpine A290 Rallye.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

3.1.5P. Les concurrents souhaitant participer au **1er e-Rallye Cœur de France** doivent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription électronique sur le site de la FFSA engagement.ffsa.org/ avant la clôture des inscriptions.

Toute personne qui désire participer au **1er e-Rallye Cœur de France** doit adresser **par courrier** la demande d'engagement **dûment complétée**, avant le lundi 14 septembre 2026 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Bulletin d'engagement **rempli informatiquement** à adresser à:

Rémy DUMOND

26, Chemin du Saveton

37260 VERETZ

Tél : 06 12 18 81 77

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **20 équipages maximum**. Dans le cas où le nombre des engagés du 29^{ème} Rallye Cœur de France Centre Val de Loire (150 voitures) du 6^{ème} Rallye Cœur de France Centre Val de Loire VHRS et du 5^{ème} Rallye Cœur de France Centre Val de Loire VMRS (5 voitures) ne serait pas atteint, le nombre des engagés au 1^{er} e-Rallye Cœur de France Centre Val de Loire sera augmenté sans toutefois que le total des trois rallyes ne dépasse 182 voitures. Au-delà de 182 demandes reçues, une liste d'attente sera créée.

3.1.11P. Les droits d'engagements sont fixés :

- **1290 €** avec la publicité facultative des organisateurs. **Y compris le système de géolocalisation.**
- **2580 €** sans la publicité facultative des organisateurs. **Y compris le système de géolocalisation.**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- 1 photo d'identité des deux membres d'équipage.
- Autorisation ASN pour les concurrents, pilotes, copilotes étrangers
- du formulaire « Parc Assistance ».
- du formulaire « Fiche de Reconnaissance ».
- du montant des droits d'engagement : Chèque ou virement (Justificatif d'exécution obligatoire) au nom de

Cœur de France Organisation

Banque : Crédit Mutuel, 41 MONTOIRE

RIB : 10278 37420 00010671701 45 EUR

IBAN : FR76 1027 8374 2000 0106 7170 145

BIC : CMCIFR2A

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif d'exécution du virement sera envoyé au Secrétariat du Rallye avant la date de clôture des engagements.

Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus, lors des vérifications administratives un versement en espèces ou chèque à titre de caution sera demandé.

Les chèques seront remis en banque la semaine après le Rallye.

Les demandes incomplètes seront placées en liste d'attente jusqu'à régularisation.

Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier ou mail : remy.dumond@wanadoo.fr). Les droits d'engagement seront remboursés avec une retenue de :

- 30% pour les demandes reçues à plus de 8 jours de la date des vérifications techniques.
- 50% pour les demandes reçues à moins de 8 jours, jusqu'à la veille de la date des vérifications techniques.
- Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfaits après le Jeudi 24 Septembre 2026.

3.3 Ordre de départ

CFR, puis e-rallye, VMRS + VHRS,

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures admises.

Alpine A290 Rallye, conforme au règlement technique du Trophée Alpine A290 Rallye et aux règles spécifiques de la catégorie e-Rallye 2026.

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A et au règlement du **29ème Rallye Cœur de France Centre Val de Loire**.

L'assistance sera autorisée aux lieux uniquement précisés sur le road book

4.9. : Géolocalisation

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

Une caution de 300€ à l'ordre de VDS sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc, ...), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé par la FFSA.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et sur le site de chaque rallye comptant pour le CFR.

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation, dès la remise du kit (pour les reconnaissances), et lors des vérifications techniques avant chaque rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation lors des reconnaissances et pendant toute la durée du rallye.

Tout constat de non fonctionnement entrainera les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate,
- 2ème infraction : 200€ et remise en conformité immédiate,
- 3ème infraction : disqualification du rallye et demande de sanction à la FFSA.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **1^{er} e-Rallye Cœur de France A290** représente un parcours de 466.350 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections. Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur de 122,470 km

Les épreuves spéciales sont :

1ère étape

- ES 1	Cellé	(11,890 km)
- ES 2	Bessé sur Braye	(14,920 km)
- ES 4	Cellé	(11,890 km)
- ES 5	Bessé sur Braye	(14,920 km)
- ES 7	Super Vendôme	(0,830 km)

2ème étape

- ES 8	Mazangé – Fortan – JM Gaillard	(11,910 km)
- ES 10	Rahay - Sargé sur Braye	(22,100 Km)
- ES 11	Mazangé – Fortan – JM Gaillard	(11,910 km)
- ES 13	Rahay - Sargé sur Braye	(22,100 Km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "ITINERAIRE".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le système de géolocalisation est obligatoire pour les reconnaissances.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation FFSA et du code de la route.

2 passage maximum par ES.

Le carnet d'itinéraire ainsi que le système « Tracking » seront mis à disposition des concurrents lors des vérifications administratives préliminaires à compter du vendredi 18 septembre 2026 suivant le programme du [29ème Rallye Cœur de France Centre Val de Loire](#)

6.2.6P. Les pilotes pourront choisir leur(s) jour(s) de reconnaissances (**le panachage week-end et semaine est autorisé**) :

1^{ère} session : samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026

2^{ème} session : jeudi 24 et vendredi 25 septembre 2026.

	1ère session		2ème session	
	Samedi 19/09	Dimanche 20/09	Jeudi 24/09	Vendredi 25/09
ES 1 - 4 Cellé	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
ES 2 - 5 Bessé sur Braye	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
ES 7 Super Vendôme	à pied uniquement	à pied uniquement	à pied uniquement	à pied uniquement
ES 8- 11 Mazangé – Fortan – JM Gaillard	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
ES 10 - 13 Rahay - Sargé sur Braye	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h

Il sera remis à chaque équipage :

- un seul carnet d'itinéraire (possibilité d'obtenir des exemplaires supplémentaires au prix de 30€ chacun (+ frais d'envoi) sur réservation avant le 7 septembre 2026.
- une fiche de reconnaissance incluse dans le carnet d'itinéraire (en l'absence de contrôleur, le concurrent remplira lui-même, au stylo à bille, ses heures de passages). **Cette fiche sera obligatoirement rendue au plus tard à l'entrée des vérifications techniques (fin à 22h00).**
- un autocollant avec la mention "reconnaissance" et un numéro d'ordre. **Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissance est obligatoire. Il devra impérativement être retiré à l'issue des reconnaissances.**

Dans le but de protéger les bas-côtés afin d'éviter que les derniers concurrents ne découvrent une route exagérément dégradée et/ou pour minimiser la vitesse le jour de la course, des cordes seront protégées (Grosses bottes de paille, piquets, séparateurs ou autres dispositifs). La détérioration volontaire des protections pourra entraîner des pénalités.

Les ralentisseurs et chicanes prévues au Road-Book seront matérialisés par de la peinture pour le 1^{er} jour des reconnaissances.

6.2.7. PENALITES

Conforme au règlement standard F.F.S.A et au règlement du **29ème Rallye Cœur de France Centre Val de Loire**.

6.4. CIRCULATION

6.4.1. 6.4.1. Pendant les reconnaissances, et pendant toute la durée du rallye sur les parcours de liaison, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.

Nota : Les zones de limitations de vitesse spécifiques seront indiquées dans le roadbook. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, constaté par un officiel de l'organisation ou suite au rapport du prestataire de géolocalisation du rallye, ou par la notification d'un agent ou fonctionnaire (voir article 6.4.2./6.4.3.) hors excès de vitesse, pourra être sanctionné jusqu'à la disqualification par les commissaires sportifs.

♣ En cas d'excès de vitesse :

o 1^{ère} infraction notifiée: \ jusqu'à 20 km/h : amende de 68 €

- Jusqu'à 30 km/h : amende de 135 € et 10 secondes de pénalité

- Jusqu'à 40 km/h : amende de 135 € et 20 secondes de pénalité

- Supérieur à 40 km/h : amende de 135 € et 1 minute de pénalité

o En cas de 2^{ème} infraction notifiée: amende de 270 € (en plus de la 1^{ère}) et 1 minute de pénalité.

o En cas de 3^{ème} infraction notifiée : amende de 405 € (en plus des deux premières) et 5 minutes de pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.

Vitesse	Amende	Pénalité
1^{ère} infraction notifiée :		
≤  km/h	68 €	
≤  km/h	135 €	10 secondes
≤  km/h	135 €	20 secondes
≥  km/h	135 €	<u>1 minute</u>
2^{ème} infraction notifiée :		
En plus de la 1 ^{ère}	270 €	<u>1 minute</u>
3^{ème} infraction notifiée :		
En plus des deux premières	405 €	<u>5 minutes pouvant aller jusqu'à la disqualification</u>

Toutes ces notifications seront effectuées via l'organisateur par SMS ou tout autre moyen d'information électronique. Toutes ces pénalités ne sont pas susceptibles d'appel sportif.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

Ordre des départs : 1er Modernes – 2ème e-Rallye A 290 - 3ème VMRS – 4ème VHRS

7.5.17.4. SECURITE DES CONCURRENTS

Tout équipage est tenu d'informer **au plus vite** la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la catégorie e-Rallye FFSA 2026.

Le classement général sera établi pour le Trophée Alpine A290 Rallye

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

10.1P. PRIX : Conforme respectivement aux règlements sportifs du Trophée Alpine A290 Rallye

10.2P. COUPES ET TROPHEES

Tous les équipages classés recevront un souvenir.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 27 Septembre 2026 sur le podium à Vendôme.